

# INFORMATIONS POLICE

## POLICES MUNICIPALES



**TOUJOURS  
PLUS PROCHES  
DE VOUS**



**ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE TOUS UNIS**

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE - 1<sup>er</sup> Trimestre 2022 - Avril - N°206

- Directeur de la publication : Joël BALAUD  
Pour la Communication :  
Joël BALAUD - Gaëlle PASSERIEUX
  - Conception-Impression :  
GECOP - 21, Bd Winston Churchill  
Résidence Le Bretagne - BP 50319  
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2022  
N° ISSN : 1776-0690  
53° Année - Trimestriel
- Le tirage de notre revue "Informations Police"  
a été de : 4 200 exemplaires

## SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Loi de Programmation et d'Orientation du Ministère de l'Intérieur	4
Proposition de loi tendant à obtenir une juste représentation nationale des retraités dans les institutions publiques dédiées aux retraites	5 et 6
L'Opération «Statère» : la «Mission Sécurité Euro» : 20 ans déjà !	7
France Mémoire Le service des anniversaires et commémorations historiques	8
La carte électorale : nouveauté, un QR Code pour accéder à toutes vos démarches	9 et 10
CES 2022 : des innovations au service du Mieux Vieillir	11 et 12
Focus sur Basegun, l'outil de reconnaissance des armes grâce à l'intelligence artificielle	13
Idées de Lecture	14
Assemblée Générale Ordinaire 2022	15
Nos camarades nous ont quittés	15
Bulletin d'adhésion.....	16

### BUREAU NATIONAL

BALAUD Joël **Président National et Chargé de Communcation**  
DAHLEM Roland **Vice-Président National**  
NOIRIEL Christian **Trésorier National**  
DECHASSAT Daniel **Chargé du Recrutement**  
FREMINET Gérard **Chargé de Projets**  
GASSERT Jacques **Chargé du Recrutement**  
MONTOYA Francis **Chargé des Activités**  
OLIVAN Louis-François **Chargé des Activités**  
STRAVOPODIS Marc **Chargé de Mission**

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

BENITEZ Pascal (95)  
BERGA Michel (82)  
FIGUEREDO Jean (83)  
GROUBER Michel (67)  
HALLARD Michel (75)  
IMHOFF Bernard (67)  
LAFFITTE Gérard (09)  
LEHMANN Daniel (67)  
LUTZ Albert (67)  
MANTE Jean-Claude (88)  
NAHON Roger (06)  
PEDROTTI Maurice (75)  
SIMON Marie-Dominique (67)

### COMMISSION CONTROLE FINANCIER

BACHER Etienne (67)  
DUBOIS Jean (67)

### COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

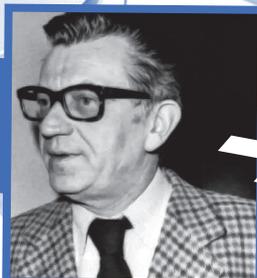
HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

### MEMBRES HONORAIRES A TITRE POSTUME

BAZART Jean-Luc, Commandant  
MARILLER Camille, Président d'honneur



Notre blog :  
<http://anrp75.canalblog.com/>



**CITATION**  
A NE SURTOUT  
PAS OUBLIER  
« Seule la paresse fatigue le  
cerveau »  
Louis PAUWELS



RETROUVEZ-NOUS AUSSI  
VIA  
LES RÉSEAUX SOCIAUX

 Facebook  LinkedIn

Notre site Internet :  
<https://www.anrp.fr>





**RETRAITÉS :**  
**VOTEZ UTILE**



D'habitude, je vous parle sécurité. Ce thème sera certainement un des principaux sujets des campagnes en cours et à venir, présidentielle et législatives.

Mais aujourd'hui je voudrais attirer votre attention sur une autre question qui me préoccupe plus que la majorité des candidats : le maintien de notre pouvoir d'achat de retraités.

Si le taux du livret A vient de « grimper » à 1 % (« grimper » c'est juste pour donner l'impression d'un énorme bond quantitatif, on se moque des 56 millions de détenteurs électeurs), on prend aussi les 17,4 millions de retraités pour quantité négligeable. Grossière erreur, nous sommes aussi des électeurs.

Seuls quelques candidats (trop peu à mon avis) font de la préservation du montant de nos pensions un argument de leur campagne, alors que l'inflation s'est montée à 1,6 % en 2021 et qu'on parle déjà de quelques % supplémentaires en 2022.

Avant de glisser votre bulletin dans l'urne, vérifiez bien si le candidat à qui vous envisagez de donner votre voix s'engagera à défendre le niveau de votre pension, par exemple en proposant sa réindexation sur l'index INSEE du coût de la vie.

Trop de candidats sont muets sur ce sujet : ce silence cache sûrement une intention de taper très fort dans nos retraites pour éponger la dette abyssale du pays.

Joël BALAUD  
Président National



Comme vous avez pu le voir, nous avons décidé de dédier la couverture de ce numéro aux Polices Municipales qui sont considérées comme **la Troisième Force de Police** sur le territoire. Leurs effectifs continuent à croître, leur déploiement géographique à se diversifier, leur équipement à se développer et leurs missions à s'élargir jusqu'à s'assimiler, dans certains cas, à celles des Forces Nationales. Une mention aux équipes des Polices Municipales de Chambourcy (78), de Fronton (31) et de Loudéac (22).

# LOPMI

## Loi de Programmation et d'Orientation du Ministère de l'Intérieur

Alors que la sécurité publique s'est imposée ces vingt dernières années comme un enjeu majeur pour la population et les élus, la LOPMI (Loi de Programmation et d'Orientation du Ministère de l'Intérieur) doit être présentée en conseil des ministres le 16 mars prochain et ne pourra être votée qu'après l'élection présidentielle.



La LOPMI doit tracer pour les cinq prochaines années (2022-2027) les enjeux de transformation du Ministère de l'Intérieur, qu'il s'agisse d'évolutions d'organisations, de politiques publiques ou de moyens nouveaux et doit traduire les engagements du Président de la République annoncés en clôture du Beauvau de la sécurité pour les Forces de Sécurité Intérieure.

La mise en œuvre de cette loi s'est déroulée sur une période très courte : ouverture des concertations et des négociations jusque début février (les syndicats ont réussi à obtenir un 3<sup>ème</sup> tour de négociations), signature d'un protocole d'accord avec les syndicats à la mi-février et présentation en Conseil des Ministres mi-mars.

La LOPMI va consacrer une hausse du budget du Ministère de l'Intérieur de 15 milliards d'euros sur cinq ans dont plus de la moitié pour du matériel, de l'immobilier, du technologique et portera sur plusieurs chantiers : une revalorisation du métier et des filières métiers, la fusion du grade du gardien de la paix et du grade de brigadier, un doublement de la présence sur la voie publique en 2030 (police et gendarmerie) avec des moyens exceptionnels pour soutenir la transformation technologique et le recrutement, renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) / violences sexuelles et sexistes (VSS) et contre la cyberdélinquance, prise en compte des victimes, amélioration de la réponse pénale, des moyens d'action rapides renforcés, Polices Municipales (aujourd'hui gérées entre plusieurs ministères, en sus des collectivités locales, l'ensemble du sujet sera confié au Ministère de l'Intérieur avec une direction unique), triplement des crédits pour la vidéoprotection...

**Notre Association Nationale des Retraités de la Police reste déterminée dans son soutien aux Forces de l'Ordre** et aura à cœur de continuer à suivre la mise en place de cette nouvelle loi, qui est une grande avancée en terme budgétaire et revalorisation du métier mais qui est également une source d'inquiétude, qu'il s'agisse des mesures concernant le cycle des horaires, l'affectation, ou les mesures catégorielles. Le sentiment de la plupart des syndicats de policiers à propos de cette réforme peut être résumé en ces mots « *c'est bien mais pourrait encore mieux faire* ». Reste à espérer que cela ne se limite pas à une promesse de campagne d'un candidat.

La réforme des retraites sera aussi un sujet majeur pour l'**A.N.R.P.** en 2022, qui continuera à défendre les droits de nos retraités et futurs retraités, au sein du Mouvement de Défense des Retraités.

Gaëlle PASSERIEUX  
Responsable Administrative et Comptable



**CITATION**  
A NE SURTOUT  
PAS OUBLIER

« Une sortie, c'est une entrée  
que l'on prend dans l'autre  
sens ».

Boris VIAN

La prochaine Assemblée  
Générale de l'A.N.R.P. se  
déroulera au mois de mai  
prochain, afin de définir  
entre autres ses orientations  
et ses futurs projets.

# PROPOSITION DE LOI

tendant à obtenir une juste représentation nationale des retraités dans les institutions publiques dédiées aux retraites

Présentée par M. Jean LASSALLE, député.

D'un point de vue démographique, les 17,4 millions de retraités (réversion comprise) représentent 26 % de la population du pays et 37 % de son corps électoral.

Sur le plan économique et financier, les pensions de retraites sont estimées à environ 330 Mds € soit 14 % du PIB, 6 fois le budget de l'éducation nationale, plus de 8 fois celui de la défense.

En matière sociale, les retraités assurent bénévolement la présidence de 48 % des 1 400 000 associations françaises et sans le concours désintéressé des retraités, certaines des plus grandes associations cesseraient immédiatement leur activité.

## LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Si l'on se réfère aux textes juridiques nationaux et internationaux, il apparaît que les retraités doivent avoir toute leur place dans la société française et doivent être reconnus comme des citoyens à part entière :

- L'article 1 de notre Constitution dispose que *la France est une République démocratique et sociale et que la République assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi*. Or il apparaît que les 17,4 millions de retraités ne sont pas représentés dans l'ensemble des institutions publiques dédiées aux retraites.
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise *«Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents»*.
- L'article 25 du code pénal souligne la répression du délit d'âgisme qui consiste à opérer une discrimination quelconque à raison de leur âge élevé à l'encontre d'une personne âgée ou d'une catégorie de personnes âgées.
- L'article 25 de la charte européenne des droits fondamentaux expose des droits des personnes âgées : *l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie culturelle et sociale*.
- L'article 14 de Convention européenne des droits de l'homme porte une *interdiction générale de discrimination* qu'elle qu'en soit la cause.
- L'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme précise *«Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis»*.

## L'ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux sur la représentation des retraités dans les institutions suivantes la (Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), le Conseil d'orientation des retraites (COR), le Comité de suivi des retraites (CSR) et le Conseil économique social et environnemental (CESE) fait apparaître l'inexistence des représentants de retraités.

### Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) :

La CNAV est composée de 30 administrateurs, dont 13 représentants syndicaux des salariés, 13 également pour la représentation des employeurs et 4 personnalités qualifiées directement désignées par le Ministre chargé de la Sécurité sociale. Ces membres ne peuvent démocratiquement pas prétendre représenter les retraités, même si deux d'entre elles le sont, car aucune n'a reçu mandat de représentation quelconque de la collectivité/association des retraités.





### Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) :

Les 35 administrateurs de la CNAM sont exclusivement composés des 26 représentants des actifs (salariés et employeurs) et 4 personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la Sécurité sociale. Le reste se répartissant entre diverses institutions avec la particularité très intéressante que malgré une population notoirement inférieure à celle des retraités les étudiants obtiennent quand même via leurs associations le droit de désigner directement un représentant.

### Conseil d'Orientation des Retraites (COR) :

Le COR est composé de 41 membres, dont notamment 17 représentants les partenaires sociaux (syndicats de salariés et organisations d'employeurs), 8 parlementaires, 6 personnalités qualifiées. Il est prétendument inclus deux représentants des associations familiales et de retraités à ceci près qu'aucune véritable association de retraités ne figure directement parmi les deux membres, l'un issu du Haut Conseil de l'âge qui ne peut prétendre représenter spécifiquement les retraités, l'autre issu de

l'UNAF qui n'a strictement rien à voir avec les retraités.

### Comité de suivi des retraites (CSR) :

Le CSR est composé de 5 membres tous rattachés au Premier Ministre mais pas seul représentant des retraités, alors que plus d'un Français sur quatre est un retraité.

### Conseil économique social et environnemental (CESE) :

Dans sa dernière version, le CESE est composé de 175 membres mais pas un seul représentant des retraités alors que les syndicats de salariés et d'employeurs occupent 104 postes. Les retraités ne comptent ils pas dans la vie sociale, économique et environnementale du pays.

On voit bien qu'entre les textes juridiques majeurs rappelés plus haut et la situation réelle de l'organisation des institutions françaises qui traitent du sujet des retraites, il y a un fossé énorme qui mérite d'être corrigé.

### Le pilotage des retraites :

Le pilotage de tout système de retraite par répartition repose inévitablement sur trois leviers (approche triangulaire) : la durée de carrière, le montant des cotisations et le niveau de pension. Les deux premiers leviers concernent exclusivement les actifs, mais les salariés attachent plus d'importance à la durée de carrière qu'au montant des cotisations, tandis que chez les employeurs l'ordre des préférences est généralement inverse. Quant aux retraités, la seule chose qui les intéresse, c'est le niveau des pensions, avec comme corollaire strict le maintien de leur pouvoir d'achat. L'équilibre résultant est nécessairement triangulaire et on ne peut exclure un seul des acteurs sans porter atteinte à la conception même et au fonctionnement sain du système qui, démocratique par essence lorsqu'il réunit à parité les salariés, les employeurs et les retraités, devient immédiatement sectaire, injuste ou branlant lorsqu'il exclut les retraités (ou tout autre acteur d'ailleurs). En réalité, tout système de retraite a un égal besoin de l'entente et du concours de chacun de ses trois acteurs pour fonctionner non seulement démocratiquement mais aussi justement et sainement. C'est pour cette raison qu'il faut absolument que notre système de répartition repose désormais sur trois piliers égaux, la condition même de son équilibre et de son équité, la condition aussi du retour de la confiance des retraités échaudés par les atteintes qui ne cessent d'être portées à leur pouvoir d'achat.

### Le constat

Dès le premier jour de sa retraite, le citoyen français perd donc le droit d'être représenté à la fois, à la CNAV, à la CNAM, au COR, au CSR et au CESE.

En remontant aux articles souches définissant la composition des institutions précitées, il est nécessaire de prévoir l'adjonction aux deux partenaires sociaux préexistants – syndicats de salariés et organisations professionnelles d'employeurs- d'un troisième partenaire social à stricte parité de représentation avec les deux autres et pour lequel il convient de concevoir et mettre en place un processus électoral qui permettrait de faire participer toutes les associations nationales et non pas seulement les mieux en vue d'entre elles.

Tant que cette demande ne sera pas satisfaite, le pays continuera à naviguer en violation directe non seulement de ses principes constitutionnels et pénaux, mais aussi de ses engagements internationaux.

C'est pourquoi cette proposition de loi tend à obtenir une juste représentation nationale des retraités dans les institutions publiques dédiées aux retraites et à ce stade, elle concerne la modification de l'organisation de la CNAV dans son article unique.

Cette proposition de loi a été proposée par le groupe de travail national de défense des retraités qui rassemble de très nombreuses associations de retraités françaises dont l'A.N.R.P.

Retrouvez la proposition de Loi n° 4729 sur le site de l'Assemblée Nationale ou sur notre site [www.anrp.fr](http://www.anrp.fr) dans votre espace adhérent / rubrique actualités

# L'OPÉRATION «STRATÈRE» : LA «MISSION SÉCURITÉ EURO» :

20 ans déjà!!!



Voici 20 ans déjà, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les français, comme tous leurs voisins européens, se précipitaient sur les DAB de leur banque, pour obtenir les premiers billets en euro, avant d'accepter, quelques heures plus tard, les premières pièces de cette nouvelle monnaie européenne, de la part de leurs commerçants ou établissements bancaires.

Nos concitoyens ne pouvaient se douter, à l'époque, que pendant plus de deux ans, la «Mission Sécurité Euro», créée au sein même de L'IGPN, avait œuvré en secret, dans le cadre de l'opération «Statère», afin d'affronter les dangers susceptibles de survenir lors de la mise en place de l'euro et l'acheminement des billets et pièces par trains, navires et avions spéciaux escortés et surveillés au total par 75000 policiers, 65000 gendarmes et 2500 militaires.

Sous l'autorité du Directeur Général de la Police Nationale de l'époque, la «Mission Sécurité Euro» dirigée, avec enthousiasme et détermination, par le Contrôleur Général Marcel VINZERICH, a détaillé, pendant des mois, aux Préfets, aux forces militaires (Armée et Gendarmerie) et de Police engagées, le détail du dispositif mis en place pour l'événement en cours (d'où 313 réunions, 43 déplacements en province et Outre-mer, envoi de 1300 télégrammes chiffrés, 50000 appels téléphoniques...)

Ce dispositif fut appliqué à la lettre. C'est dire que la «Mission Sécurité Euro», véritable «tour de contrôle» de la sécurisation des centres de stockage des pièces et billets et de leur acheminement sur le terrain fut, en dépit du nombre restreint de cette «équipe» (nous n'étions que 5, dont votre serviteur) et de ses moyens, l'artisan incontestable de la réussite reconnue par tous (Ministres concernés, Banque de France, Trésor public...) du passage du Franc à l'Euro. L'argent liquide devait être disponible à une date précise. C'est ce qui s'est produit, sans dommage aucun, en temps et en heure, sur tout le territoire national, DOM et TOM compris.

Une fois cette mission périlleuse accomplie, Jacques CHIRAC, alors Président de la République, eut l'élégance d'inviter à l'Elysée, «les institutions et professions ayant contribué au passage à l'Euro», dont faisait partie, bien entendu, les membres de la «Mission Sécurité Euro».



Je suis fier d'avoir, avec mes collègues, participé à cette «aventure» quelques mois avant de partir à la retraite.

Michel HALLARD  
Commissaire Divisionnaire Honoraire  
Président de la Section Paris/IDF



# FRANCE MÉMOIRE

Le service des anniversaires et commémorations historiques

France Mémoire est un service de l'Institut de France. Il a succédé à l'ancienne délégation aux Commémorations nationales. Il est indépendant de l'Etat.

Pour accomplir cette mission nationale, France Mémoire bénéficie des compétences des membres des cinq académies qui composent l'Institut et couvrent l'ensemble des savoirs et des arts. Il sollicite des spécialistes reconnus en fonction des sujets. Il est ouvert au débat historique.

Chaque année, France Mémoire propose un calendrier d'une cinquantaine de dates anniversaires sur des personnalités, des œuvres ou des événements marquants de l'histoire de France. Sur chacun d'eux, ce site produit des contenus historiques et pédagogiques originaux en libre accès. Il constitue aussi une source d'information en référant d'autres initiatives.

Le vendredi 15 octobre 2021, France Mémoire dévoile son calendrier 2022, qui compte cinquante-deux dates anniversaires, sur des personnages, des œuvres et des événements marquants de l'histoire de France.

Les dates retenues ont été sélectionnées par un conseil scientifique constitué de délégués des cinq académies qui composent l'Institut de France (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académie des sciences morales et politiques).

Elles offrent une grande variété de sujets et de périodes, depuis l'abbé Suger de Saint-Denis, si important pour l'éclosion de l'art gothique, jusqu'aux premiers essais du TGV001 et au premier vol d'un avion Airbus en 1972.

Des personnalités méconnues sont mises en lumière, notamment de grands scientifiques français comme le médecin Alphonse Laveran ou la physicienne Cécile Dewitt-Morette. Chaque anniversaire sera accompagné d'un dossier historique original à découvrir sur le site Internet de France Mémoire, avec des articles, des galeries d'images, des entretiens audios mais aussi des actualités.

Cette plateforme de ressources s'adresse à tous : curieux, journalistes, enseignants, élèves et étudiants, élus, associations, etc. Elle intéresse toutes personnes désireuses d'étendre leur culture historique ou de mieux saisir les enjeux d'un débat mémoriel dans la France actuelle. Les 500 ans du poète Joachim Du Bellay, les 400 ans de la naissance de Molière, les 200 ans de Louis Pasteur et de Rosa Bonheur, les 150 ans de la toile de Claude Monet Impression, Soleil levant, ou encore le centenaire de la mort de Marcel Proust seront sans doute les anniversaires les plus populaires. France Mémoire a choisi de valoriser tout particulièrement le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens par Jean-François Champollion, en septembre 1822.

Un spectacle novateur, commandé par France Mémoire à des artistes contemporains, sera créé à l'Institut de France le 27 septembre 2022. Depuis janvier 2021, la mission des commémorations nationales est assurée par l'Institut de France, qui a créé le service « France Mémoire » placé sous l'autorité du Chancelier et dirigé par l'historien Yves Bruley, vice-président de l'École Pratique des Hautes Études.

## CALENDRIER FRANCE MÉMOIRE 2022



En 2022, France Mémoire mettra en ligne des contenus sur son site, ou sera partenaire ou organisateur d'événements sur les sujets suivants

12 mars 1122	SUGER devient abbé de Saint-Denis
21 octobre 1422	Mort de Charles VI, avènement de Charles VII
1522	Naissance du juriste Jacques CUIJAS
22 mai 1522	Naissance de Joachim DU BELLAY
1572	Début de la rédaction des Essais de MONTAIGNE
24 août 1572	Massacre de la Saint-Barthélemy
22 septembre 1572	Mort du peintre François CLOUET
1622	Louis XIII crée la Compagnie des Mousquetaires du Roi
15 janvier 1622	Naissance de MOLIÈRE
28 décembre 1622	Mort de François de SALES
27 janvier 1672	Mort du Chancelier SEGUIER
25 octobre 1722	Sacre de Louis XV à Reims
4 janvier 1772	Naissance de l'aliéniste Jean-Etienne ESQUIROL
7 avril 1772	Naissance du philosophe Charles FOURIER
15 avril 1772	Naissance du naturaliste Étienne GEOFFROY SAINT-HILAIRE
1822	Joseph FOURIER publie la Théorie analytique de la chaleur
16 janvier 1822	Naissance du duc d'AUMALE
16 mars 1822	Naissance de Rosa BONHEUR
31 mars 1822	Augustin FRESNEL confirme la théorie ondulatoire de la lumière
1 <sup>er</sup> avril 1822	Fondation de la Société Asiatique
17 mai 1822	Mort du duc de RICHELIEU
22 mai 1822	Naissance de Frédéric PASSY
26 mai 1822	Naissance d'Edmond de GONCOURT
12 août 1822	Naissance du graveur Rodolphe BRESLIN
27 septembre 1822	Champollion déchiffre les hiéroglyphes
10 décembre 1822	Naissance de César FRANCK
27 décembre 1822	Naissance de Louis PASTEUR
16 janvier 1872	Ouverture de l'École libre des sciences politiques
9 avril 1872	Naissance de Léon BLUM
10 mai 1872	Naissance de l'anthropologue Marcel MAUSS
1 <sup>er</sup> juillet 1872	Naissance de Louis BLERIOT
5 juillet 1872	Naissance d'Edouard HERRIOT
23 octobre 1872	Mort de Théophile GAUTIER
13 novembre 1872	Claude Monet peint Impression, soleil levant
7 février 1922	Marie Curie, première femme élue à l'Académie de médecine
30 avril 1922	Pose de la première pierre de l'église Notre-Dame du Raincy
18 mai 1922	Mort du médecin Alphonse LAVÉLAN
29 mai 1922	Naissance du compositeur Iannis XENAKIS
3 juin 1922	Naissance du réalisateur Alain RESNAIS
26 juin 1922	Mort du Prince Albert I <sup>er</sup> de Monaco
8 juillet 1922	Fondation de l'Académie des sciences d'outre-mer
18 août 1922	Mort de l'historien Ernest LAVISSE
19 octobre 1922	Pose de la première pierre de la Grande Mosquée de Paris
23 octobre 1922	Naissance du chimiste Marc JULIA
24 octobre 1922	Loi fixant au 11 novembre la « commémoration de la victoire et de la paix »
18 novembre 1922	Mort de Marcel PROUST
4 décembre 1922	Naissance de Gérard PHILIPPE
21 décembre 1922	Naissance de la physicienne Cécile DEWITT-MORETTE
20 mars 1972	Premiers essais du Train à Grande Vitesse (TGV001)
2 août 1972	L'École Polytechnique est ouverte aux femmes
14 août 1972	Mort de Jules ROMAINS
28 octobre 1972	Premier vol d'un avion Airbus (A300)



Pour en savoir plus...  
[www.institutdefrance.fr/francememoire](http://www.institutdefrance.fr/francememoire)

Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées). Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, le domaine de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.

# LA CARTE ÉLECTORALE :

*nouveauté, un QR Code pour accéder à toutes vos démarches*

Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale qui sera envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

Ce QR code renvoie au site unique [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr) vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Trouver votre bureau de vote ;
- Vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales ;
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin. Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Le site [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr) vous permet également d'accéder à des contenus pour comprendre le rôle et la finalité démocratique du vote, les différents types d'élections organisées en France, la compétence des élus, etc.

- Le QR code qui figure sur la carte électorale oriente l'utilisateur vers le portail internet [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr).
- Ce QR code est le même pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs.
- Il n'y a aucune collecte de données personnelles.

REMARQUE IMPORTANTE  
Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

**CARTE ÉLECTORALE**

Pour tout savoir sur les élections et effectuer vos démarches électorales, scannez ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



**CITATION**  
A NE SURTOUT  
PAS OUBLIER

« Se vouloir libre, c'est aussi  
vouloir les autres libres »  
Simone DE BEAUVOIR



The image shows a sample of a French electoral card. At the top left, it says 'LIEU DE VOTE'. Below that is a line for 'NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE'. The card is divided into several sections: 'N° du bureau de vote', 'Date de naissance', 'N° d'ordre sur la liste', 'Numéro national d'électeur (à fournir pour donner ou recevoir une procuration)', 'Signature du Maire', 'Cachet de la Mairie', and 'Signature du titulaire'. The 'Numéro national d'électeur' field is circled in red.

Par ailleurs, votre numéro national d'électeur, attribué à chaque électeur a été mis en exergue. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.

Ce numéro permanent, unique et propre à chaque électeur est composé de 8 ou 9 chiffres dans la majorité des cas. Ce numéro permet d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il figure sur la carte électorale et peut également être trouvé en interrogeant votre situation électorale en ligne sur : [www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-verifie-ma-situation-electorale](http://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-verifie-ma-situation-electorale)

### Une carte électorale : pour quoi faire ?

La carte électorale - appelée aussi carte d'électeur - est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de votre commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription ou, en cas d'élection, l'année de leur inscription.

#### La carte électorale comporte les informations suivantes :

- Nom de l'électeur
- Prénoms de l'électeur
- Adresse du domicile ou de la résidence
- Date de naissance de l'électeur
- Numéro national d'électeur
- Lieu du bureau de vote de l'électeur



**À NOTER :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées », cela signifie que vous, « le mandant », pouvez donner procuration à un électeur, « le mandataire », qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous. Ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Le jour du scrutin, vous pouvez vous présenter au bureau de vote en possession de votre carte électorale. Cela facilite le travail des membres des bureaux de vote. Toutefois, la présentation de la carte électorale n'est pas une obligation pour voter.

#### Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Il est possible de s'y inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit le 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle. Votre inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin, soit le mercredi 2 mars 2022 pour l'élection présidentielle. **Inscrivez-vous en quelques clics sur :** [www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-minscris-sur-listes-electorales](http://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-minscris-sur-listes-electorales)

#### Où se procurer sa carte électorale ?

Pour vous procurer votre nouvelle carte électorale, vous n'avez aucune démarche à faire si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Elle vous sera envoyée à votre domicile par votre mairie.

Cet envoi résulte de la refonte des listes électorales réalisée par les mairies tous les 5 ans. Il s'agit d'une opération matérielle qui permet d'ordonner les listes électorales en attribuant un numéro d'ordre à chaque électeur et qui permet de faciliter le travail des assesseurs le jour du scrutin.

Dans les faits, il s'agit d'une remise en forme des listes, avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre. Cette refonte intègre par ailleurs les changements de périmètre des bureaux de vote intervenus depuis la refonte précédente.

La dernière refonte a exceptionnellement eu lieu en 2019 à l'occasion de la mise en place du Répertoire électoral unique et de l'apparition de nouveaux champs sur la carte électorale. Il est normalement d'usage d'effectuer cette refonte des listes électorales en amont de l'élection présidentielle ; les deux précédentes avaient eu lieu avant les élections présidentielles de 2012 et 2017.

Depuis la dernière refonte de 2019, 5,2 millions de nouvelles inscriptions ou réinscriptions ont eu lieu.

Source : Ministère de l'Intérieur

# CES 2022

*des innovations au service du mieux vieillir*

Le **CES 2022, Consumer Electronics Show**, s'est déroulé à Las Vegas du 5 au 7 janvier 2022. Il s'agit du plus célèbre salon grand public dédié aux produits high-tech et à l'innovation digitale. Il a été créé en 1967 et se tient annuellement début janvier à Las Vegas au Nevada. Il est organisé par la Consumer Technology Association. Historiquement, il a été le lieu de présentation en exclusivité mondiale d'objets aussi iconiques que le premier magnétoscope, ou encore la première télévision HD, le premier lecteur DVD et même le premier lecteur CD.



Pour sa 55<sup>ème</sup> année d'existence, 2300 exposants (dont 900 start-ups) ont répondu présentes. Le CES rassemble des leaders mondiaux mais également de jeunes pousses qui cherchent de la visibilité pour leurs innovations. Chaque année un prix est à remporter : celui du CES Innovation Awards, qui récompense les produits les plus novateurs. Cela permet de booster la notoriété et le business de petites entreprises.

Le CES permet de découvrir les dernières nouveautés en matière de technologie, souvent spectaculaires et futuristes, qui seront disponibles dans l'année.

En 2022, le domaine de la santé numérique, l'intelligence artificielle, l'automobile, le NFT et bien plus encore sont à l'honneur.

Le marché des seniors fait partie des secteurs porteurs et bien au-delà des services de téléassistance aujourd'hui connus de tous, de nombreuses innovations sont encore à développer pour accompagner les aînés à leur domicile, dans les habitats partagés ou les établissements pour personnes âgées de demain.

C'est la mission que se sont donnée **quatre jeunes sociétés et start-up françaises** présentes la semaine dernière à Las Vegas. Frigos et lits connectés, tablettes pour stimuler son cerveau, télévision communicante, téléassistance avec analyse comportementale : voici qu'elles sont, et ce qu'elles proposent.



**nodeus**  
Le lien bienveillant

**NODEUS, le système intelligent pour la bienveillance et le maintien à domicile des individus isolés**

La société de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) Nodeus est un système de surveillance qui se distingue de modèles plus traditionnels par le fait qu'il se fait « sans port de pendentif, ni surveillance vidéo à distance ». Ce système « non intrusif », fonctionne grâce à un réseau de capteurs IoT (Internet of Things), une technologie qui mesure des données et détecte des changements dans l'environnement). Ces capteurs communicants combinés à un algorithme intelligent et prédictif sont installés à plusieurs endroits du domicile :

- Au niveau du réfrigérateur (pour surveiller la prise de repas)
- Au niveau du lit (pour surveiller le sommeil)
- Au niveau de la salle de bains (capteur d'humidité et de présence)
- Au niveau des clés.

Si une chute, une absence non prévue, ou tout changement de comportement ou d'habitude de vie sont détectés, une application mobile déclenche plusieurs actions : des messages préventifs ou d'urgence en direction des aidants, ou d'un centre de téléassistance, des actions domotiques automatiques, ou d'autres services aux choix. Autre avantage : cet algorithme est prédictif, c'est-à-dire qu'il apprend à connaître les habitudes de la personne âgée, tout en évoluant avec le temps.





## JABI : la solution ludo-thérapeutique digitale qui favorise l'autonomie des seniors



La start-up Jabi, basée à Rennes (Ille-et-Vilaine), est un ensemble de jeux pour tablettes et smartphones développés pour le soutien cognitif des seniors. Cette solution digitale « ludo-thérapeutique » a été conçue avec des experts de santé (psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes) et un groupe de seniors.

Le principe est simple : grâce à cette stimulation intellectuelle, les personnes âgées sont autonomes plus longtemps, ce qui leur permet de rester vivre pour de plus longues durées à domicile ou en résidence. Les challenges, et autres activités ludiques sont adaptés aux besoins et à l'évolution de chacun.

L'application propose aussi une messagerie simplifiée et des appels visio pour encourager l'engagement social. Jabi est en expérimentation depuis le printemps 2021 dans des établissements pour personnes âgées.

L'application est aussi un des dix lauréats du Prix Boost Harmony Mutuelle 2021, qui récompense des projets visant à agir pour la planète et la santé de tous.



## EMOTIVI : visioconférences et messages sur la télévision des personnes âgées

Basée à Valbonne, Emotivi autre société du département des Alpes-Maritimes, a développé un kit à installer sur la télévision des personnes âgées, avec boîtier embarquant et caméra. Il devient alors possible de communiquer par le biais de son téléviseur (plutôt qu'avec une tablette ou un smartphone). Emotivi s'utilise pour communiquer avec ses proches, mais aussi pour les téléconsultations.

Les familles, de leur côté, peuvent contrôler la télévision de la personne âgée, l'appeler et de diffuser des messages, dans des plages horaires prédéfinies par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Le système, l'année dernière à l'essai dans cinq Ehpad des Alpes-Maritimes, sera proposé directement aux familles et aux Ehpad, sur abonnement.



## UTECH : un système de téléassistance doté de la reconnaissance vocale et capable d'analyser le comportement

La start-up Utech, filiale de Unaide, implantée dans les Hauts-de-France, est un système de téléassistance particulier, avec un assistant vocal qui pose des questions à la personne (auxquelles elle peut répondre simplement par oui ou par non). Au besoin, cette « aide-soignante connectée » (qui peut faire penser à l'Alexa d'Amazon), appelle un aidant familial ou une plateforme de téléassistance. Au cœur de ce système, on trouve un hub avec une intelligence artificielle, et des algorithmes aptes à analyser le comportement et la voix de la personne. Il fonctionne sous forme d'une petite boîte que l'on pose sur un meuble en mode offline, sans Internet, simplement connectée par carte SIM vers un plateau de téléassistance. Un bracelet ou un médaillon sont prévus lorsque la personne souhaite sortir à l'extérieur du domicile.



# FOCUS SUR BASEGUN

## L'outil de reconnaissance des armes grâce à l'intelligence artificielle

**Basegun** est une base de données intelligente garantissant la traçabilité totale des armes et des éléments d'armes dans leur cycle de vie. Cet outil d'identification rapide des armes est destiné aux forces de sécurité intérieure et aux professionnels des armes.

Grâce à une base officielle de photos des armes les plus en circulation, associée à la puissance de l'intelligence artificielle pour définir des points de reconnaissance, l'outil permettra d'identifier immédiatement un modèle d'arme et sa fiche de Référentiel Général des Armes (RGA). Les travaux de développement devraient s'achever fin 2022.

**Le contexte :** Aujourd'hui, les forces de l'ordre (gendarmes, policiers et policières) saisissent 6 à 7 000 armes par an. Pour chaque catégorie d'armes identifiées, les agents mettent en place la procédure et envisagent les poursuites légales adaptées.

L'identification précise d'un modèle d'arme est complexe et nécessite un bon niveau d'expertise. Les professionnels quant à eux ont parfois des difficultés à identifier rapidement une arme parmi les milliers de références du RGA.

**La problématique :** Cependant, la méthode actuelle d'identification des armes sur le terrain est chronophage, soumise à interprétation et génératrice d'erreurs. En effet, les agents procèdent de trois façons souvent combinées :

- Ils et elles tentent des rapprochements visuels à partir de recherches internet/intranet autonomes
- Ils et elles interrogent leurs collègues ou un armurier privé
- Ils et elles consultent des experts au sein du Ministère de l'Intérieur - Service des Armes et Explosifs (SCAE)

La police judiciaire estime que 15 à 20% des armes saisies sont mal ou non identifiées, ce qui conduit à des absences de poursuites ou des poursuites pénales injustifiées.

**Le terrain de jeu :** Le défi consiste en la création d'une application terrain qui permettra aux forces de l'ordre d'identifier instantanément une arme à partir de photos. Elle indiquera également la conduite à tenir adaptée. Au-delà de ce cas d'usage identifié, d'autres utilisations connexes d'une telle application (usage de particuliers, armuriers privés, forces de l'ordre européennes) sont à explorer avec l'aide de l'équipe projet.

**Les défis techniques :** La solution doit :

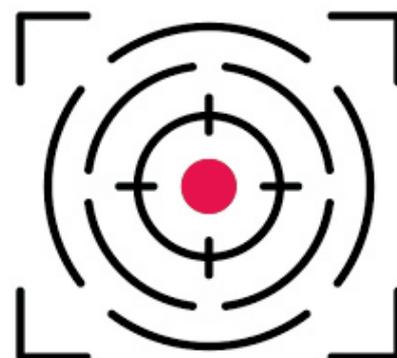
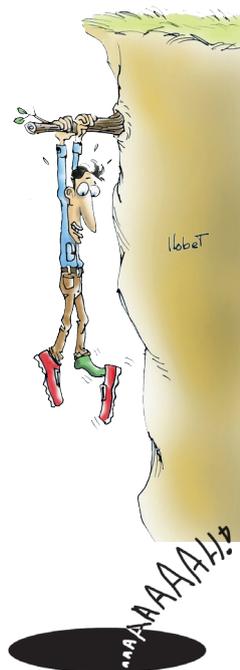
- Fournir une réponse instantanée, avec un taux de confiance sur la classification obtenue
- Reposer sur une démarche UX (User Experience), guidée par le Lead UX du laboratoire d'innovation
- Reposer sur un modèle d'intelligence artificielle entraîné
- Être accessible en mode service (API - Interface de Programmation d'Application)

**L'impact :** L'application libèrera les forces de l'ordre d'une tâche laborieuse et leur permettra de se concentrer sur des actions métier à plus forte valeur ajoutée (enquêtes, poursuites,...), tout en réduisant le risque d'erreur.

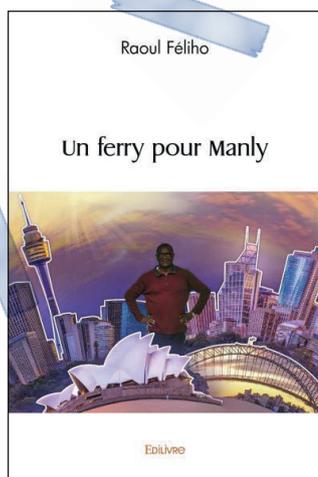
Les citoyens seront préservés des poursuites injustifiées liées aux erreurs de classification. Ils seront également mieux informés sur les armes qu'ils détiennent, à travers une mise à disposition du service.

### Les chiffres clés de la détention d'armes en France

- 5 millions d'usagers détenteurs d'armes à feu (dont environ 4 millions de détenteurs du permis de chasser)
- 1,2 million de chasseurs actifs
- 2 500 professionnels des armes (fabricants, importateurs, armuriers, etc.)
- 4 Fédérations : Chasse, Tir, Ball-trap et Ski/biathlon
- 228 200 licenciés du tir sportif
- 250 000 déclarations (armes de catégorie C)
- 100 000 autorisations (armes des catégories A et B)
- 25 000 Carte Européenne d'Armes à Feu (CEAF)
- 48 000 Fiches RGA
- 100 000 personnes inscrites au Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA)
- 20 000 inscriptions annuelles au FINIADA



# idées de lecture



«Mon homme était bien en chemin. Seulement, il avait eu besoin de trois bonnes années pour arriver jusqu'à moi. C'était tout juste la preuve que c'est si loin, l'Australie!».

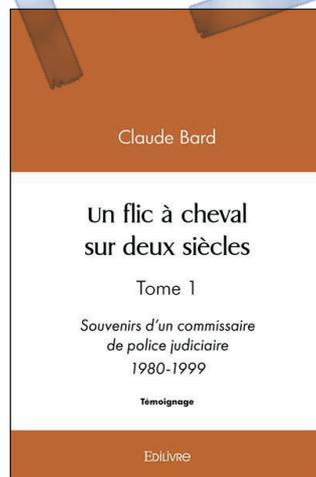
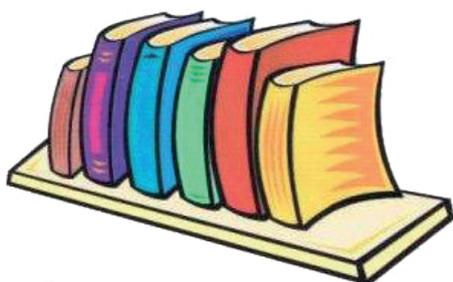
Dans cette nouvelle fiction, Raoul Féliho nous entraîne aux

antipodes avec le personnage d'Edgar qui pourrait être son double assumé. De Paris à Sydney en passant par Singapour, Edgar finira par rencontrer Linda, la femme de sa vie. Il l'avait connue, soixante ans auparavant, à Dakar ; elle n'avait que six ans et lui sept. Le temps passé ne fait rien à l'affaire : le véritable amour ne meurt jamais.

*Né le 21 juin 1953 à Abomey (Bénin), Raoul Féliho a passé son enfance à Douala (Cameroun), puis à Dakar (Sénégal). Arrivé en France en 1974 pour y poursuivre ses études universitaires, il obtient un doctorat de 3e cycle de lettres (espagnol) en 1983. Après avoir mené pendant trente ans une carrière d'officier dans la Police nationale française, il a été admis à la retraite en 2008 au grade de commandant.*

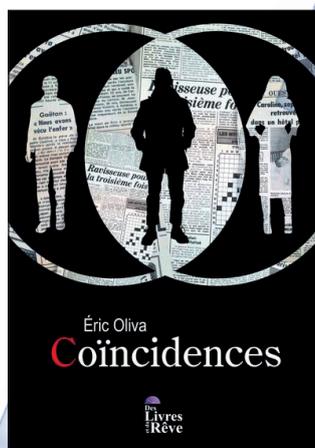
*Marié et plusieurs fois grand-père, l'auteur partage sa vie entre la ville de Plaisir (Yvelines) et sa maison de Pont-Croix (Finistère Sud).*

*Il a déjà publié trois ouvrages chez Edilivre : Dakar de mes amours et Un noir sur le Chemin, en 2019 ; L'Outre-océan de nos hiers, en 2020.*



Un flic à cheval sur deux siècles n'est pas un recueil de mémoires, mais l'itinéraire d'un de ces jeunes commissaires de police judiciaire tel qu'on en trouvait au quai des Orfèvres lors des dernières décennies du vingtième siècle. Mêlant fougue et savoir, on passait du statut d'étudiant à celui de fonctionnaire d'importance, sans transition, jugé apte à commander des hommes, des policiers aguerris pour nombre d'entre eux. La société a changé, sa police a suivi, moins de gré que de force. Temps et lois ont passé, laminant pouvoirs et prérogatives qui faisaient du policier un fonctionnaire craint et respecté, détenteur de la force publique, le sûr défenseur de la veuve et de l'orphelin, mais pas seulement... Claude Bard peut se vanter d'être l'un des derniers commissaires « d'action », de ceux qui ne subsistent qu'à l'écran et dans les romans policiers. La police d'aujourd'hui est désarmée face à une barbarie au libre cours, soutenue et encouragée par les politiques, certains médias et autres juges. Véritable triangle des Bermudes de la lâcheté, cette étrangeté sociogéographique semble avoir juré la disparition de notre civilisation. Le jeune commissaire idéaliste a fait place à un policier madré, lequel fait le constat d'une police mise en péril. Constat sans amertume, commissaire un jour et pour toujours, c'est là sa philosophie.

*Claude Bard est inspecteur général honoraire des services actifs de la police nationale. Il se consacre aujourd'hui à l'écriture.*



Je vais vous raconter une histoire. Une histoire vraie, comme il en existe tant d'autres. Mais celle-ci, c'est l'histoire de Caroline et de Jacques. Deux êtres dont les chemins n'avaient qu'une infime chance de se croiser. Pourtant ce fut le cas à deux reprises. Le 25 novembre 1978, lors d'une enquête hors du commun, en plein cœur de Paris, puis trente-huit ans plus tard, tandis que Mohamed Lahouaiej-Bouhlel venait d'assassiner quatre-vingt-six personnes à Nice.

Sur la terre, il existe de multiples destinées.

Certaines, d'une belle simplicité, gorgées d'implications et d'altruisme en côtoient parfois d'autres, emplies de douleurs et d'avatars. Les voici réunies.

*Eric Oliva est né à Casablanca le 14 juillet 1967 et arrivé en France à l'âge de 5 ans. À vingt-quatre ans, après avoir écumé les petits boulots, Éric Oliva intégrait l'École Nationale de Police de Marseille. Sorti classé en février 1992, il prenait ses fonctions quelques jours plus tard dans les locaux du Commissariat de Montreuil-sous-Bois. Dix années plus tard, et après plusieurs postes successifs dans ce département chamarré du 93, il rejoignait le Sud de la France et était affecté au Commissariat central de l'Évêché à Marseille. En 2006, après avoir fait la connaissance de celle qui allait devenir sa femme, il sollicitait naturellement sa mutation sur Nice. En septembre de l'année suivante, il intégrait un groupe d'enquête à l'Antenne de Police Judiciaire où il exerce toujours.*

*Cette année, en pleine pandémie, il sort son dernier opus « Coïncidences ».*

2022

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous vous informons que la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire** de l'A.N.R.P. se tiendra **le jeudi 5 mai 2022 à Strasbourg**.

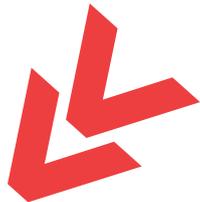
Dans un contexte sanitaire encore incertain, et au vu des consignes d'accueil (jauge, distanciation.) et des prix pratiqués durant cette période par les établissements contactés, il nous a paru plus judicieux et raisonnable d'organiser notre AGO à Strasbourg.

Les contacts que nous avons pris avec ces prestataires nous ont permis d'avoir toutes les informations nécessaires afin que l'AGO suivante puisse être organisée dans de meilleures conditions.

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir vos questions, vos remarques et ou suggestions par mail : **anrp2@orange.fr** ou par courrier **avant le 10 avril 2022** afin que nous puissions y répondre de façon la plus complète lors de l'Assemblée Générale.

## Ordre du jour :

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et Secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal antérieur du 24 juin 2021.
- 3) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication par le Président National.
- 4) Rapport du Trésorier par Christian NOIRIEL.
- 5) Rapport de la CCF par Etienne BACHER et Jean DUBOIS.
- 6) Débat, et vote sur les rapports
- 7) Approbation des comptes (exercice 2021) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2023.
- 8) Vente du Centre Georges Brunelin St Laurent-de-Neste par Joël Balaud
- 9) Modification des statuts par Gérard FREMINET
- 10) Divers



**Veillez noter que, pour des raisons de réglementation sanitaire, la jauge est de 30 personnes, dont l'équipe dirigeante de l'A.N.R.P.**



## CES CAMARADES

***nous ont quittés***

Au cours des derniers mois, nous avons à déplorer le décès de :

Mesdames :

ARRIBAT Séraphine  
de RODEZ (12)  
Adhérente depuis le 18/01/1979

BEURET Simone  
de BELFORT (90)  
Adhérente depuis le 25/02/2019

GABARD Madeleine  
de SAINT MARCEL LES VALENCE (26)  
Adhérente depuis le 31/05/2018

Messieurs :

FRANCON Roger  
de VILLENEUVE LES AVIGNON (30)  
Adhérent depuis le 02/02/1990

GIROD Daniel  
de JUAN LES PINS (06)  
Adhérent depuis le 25/10/1990

GUENEBault René  
de CLARAC (31)  
Adhérent depuis le 09/10/2018

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.

# INFORMATIONS

# POLICE

## VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS

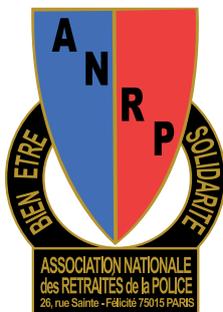
*Bien être et solidarité\**

# REJOIGNEZ-NOUS

**Policiers nationaux  
et municipaux en activité  
Futurs et Jeunes retraités,  
Retraités et Membres amis**

**L'A.N.R.P.  
EST OUVERTE À TOUS**

### BULLETIN D'ADHESION



**Regrouper les retraités de la Police  
et les veuves et veufs des retraités,  
en vue de défendre  
leurs intérêts moraux et matériels**

**POUR LES POLICIERS ACTIFS, RETRAITÉS, VEVES ET VEUFS**

Date de mise à la retraite : \_\_\_\_\_

Dernière affectation : \_\_\_\_\_

Date de décès du conjoint : \_\_\_\_\_

**POUR LES SYMPATHISANTS / MEMBRES AMIS**

(facultatif) Profession/corporation : \_\_\_\_\_

Nom de la personne qui vous a parrainé : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Bulletin à adresser :**

**A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS- avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros**

**Règlement :** par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)

*\* La devise de l'Association Nationale des Retraités de la Police*